



Départ en EPHAD (maison de retraite)

Par **Hunt Megane**, le **21/09/2018** à **17:48**

Bonjour à tous.
Ma grand-mère va rentrer en EPHAD la semaine prochaine, elle sera mis sous tutelle par un tiers de la famille dans les 6 mois à venir.
Nous avons des conflits familiaux.
Actuellement, elle est locataire d'un appartement, nous savons comment le dédier...
Mais nous ne savons pas quoi faire de ses biens (meubles, bibelots, électroménagers, etc...)
Elle n'a qu'une fille unique qui veut tout s'accaparer....
Sachant, que ma grand-mère à fait un testament (il y a 3 ans, après le décès de son mari).
Que pouvons-nous faire ou ne pas faire ? (vendre ou donner pour ne pas s'attirer d'ennuis avec sa fille).
Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **21/09/2018** à **18:57**

Bonjour
Son unique fille est donc votre mère ?

Par **morobar**, le **22/09/2018** à **08:56**

Bjr,
La généalogie parait complexe, mais fille unique====>héritière unique====>tout est à elle.
Vendre ou donner équivaut donc à voler, c'est pire que du recel d'héritage puisque commis par des tiers à la succession.